

Tournage et fraisage de pièces plus compliquées dans un temps alloué - FORMF5

Code du module:	FORMF5
Unité capitalisable:	Fabrication de pièces exigeantes par tournage et fraisage (ENSP3)
Méthodes d'évaluations fixés:	1
Profession:	Mécanicien d'usinage
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

<div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">1</div>	<p>L'apprenti est capable de fabriquer des pièces compliquées par fraisage et tournage.</p> <div style="border: 1px solid black; width: 500px; height: 20px; margin: 5px 0; text-align: center; background-color: #f0f0f0;">Obligatoire</div>
	<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti documente les étapes de travail par écrit. <p>SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti a établi les étapes de travail d'une manière globalement correcte.

2

L'apprenti est capable de fabriquer des éléments prismatiques avec des ouvertures, des forures, des rainures et des trous en se servant de fraiseuses conventionnelles, dans les limites des tolérances de fabrication IT8-IT10.

Obligatoire

INDICATEURS

- Les pièces de travail fraisées sont dans un état convenable.
- L'apprenti respecte la suite des étapes de la fabrication.

SOCLES

- L'apprenti a fabriqué des pièces globalement opérationnelles, sans assistance démesurée de la part du formateur.

3

L'apprenti se présente au travail à l'heure, il se montre généralement fiable et il adopte une attitude sociale appropriée.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti est ponctuel.
- L'apprenti accepte et exécute les tâches qui lui sont confiées.
- L'apprenti respecte les horaires convenus au sein de l'entreprise formatrice et auprès des clients.
- L'apprenti adopte une attitude convenable à l'égard de ses collègues, de ses supérieurs et des clients.

SOCLES

- La ponctualité de l'apprenti n'a généralement pas occasionné de critiques.
- Le comportement social de l'apprenti n'a généralement pas occasionné de critiques.

4

L'apprenti respecte les consignes et les évidences en matière de sécurité, de propreté et d'hygiène au poste de travail et que dans les locaux communs.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti respecte les consignes internes de même que la législation en la matière.
- L'apprenti utilise les équipements de protection comme les lunettes de protection et les chaussures de sécurité de manière réglementaire, sans y être invité de manière répétée.
- L'apprenti dispose des consignes en vigueur et des fiches de données concernant les mesures de sécurité.

SOCLES

- L'apprenti a respecté les règles de sécurité et aucune infraction grave ou répétée n'a été constatée en la matière.

5

L'apprenti assure l'entretien des instruments de travail conformément au règlement interne.

Sélective

INDICATEURS

- Les instruments de travail sont dans un état convenable.

SOCLES

- Les instruments de travail sont dans un état conforme au règlement en vigueur.